

Projet pilote dans les lieux d'enfouissements en territoire isolé

Mont-Laurier, le 28 octobre 2019 – C'est sous le thème « L'environnement en forêt, pensons-y » que la MRC d'Antoine-Labelle (MRCAL) a lancé, à l'été 2019, un projet pilote dans ses lieux d'enfouissements en territoire isolé (LETI). L'organisation encourage, dès lors, les utilisateurs à se départir convenablement de leurs objets métalliques et de leurs pneus.

Ayant pour but d'éviter les dépôts de matières résiduelles en forêt et de conserver la propreté du territoire, les LETI permettent aux usagers de la forêt de se départir de leurs différents déchets de façon responsable. Aujourd'hui, les territoires non organisés (TNO) de la MRCAL dénombrent neuf LETI totalisant une superficie d'environ 152 900 m².

Le projet pilote invite les usagers de la forêt à trier leurs matières résiduelles, principalement métaux et pneus, et de les déposer aux endroits indiqués par de la signalisation. Cette signalisation disponible dans le LETI du secteur Rivière-Gatineau constitue la phase 1 du projet. En quelques mois à peine, la MRCAL confirme la réussite de cette phase grâce à la grande collaboration des utilisateurs. Ainsi, le projet pourrait entamer la phase 2 qui vise à étendre la signalisation à tous les LETI de la MRCAL.



Ce projet vient également rejoindre une des mesures prévues au Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) qui vise à ajouter des points de dépôt pour récupérer le bois, le métal et autres pour les LETI.

L'origine des LETI

Sur tout le territoire des Laurentides, seule la MRCAL possède des TNO. La responsabilité de la gestion des matières résiduelles en TNO revient donc à l'organisation. En 1986 et en 1992, la MRCAL a bénéficié de crédits émis par Hydro-Québec en marge de son programme de mise en valeur de l'environnement. Ces crédits ont permis à l'organisation de réaliser divers travaux et de mettre en place des infrastructures lui permettant de concrétiser son engagement à l'égard de la gestion des matières résiduelles en TNO. C'est ainsi qu'en 1993 et en 1994, d'importants travaux de nettoyage et de restauration de sites ont été effectués

et qu'environ 75 dépotoirs illégaux connus et tolérés par le gouvernement ont été fermés. La mise en place des installations a permis de diminuer considérablement la présence de dépôt sauvage en forêt publique.

– 30 –

Source : Billie Piché
Coordonnatrice aux communications
819-623-3485 poste 123
b.piche@mrc-antoine-labelle.qc.ca